RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

---

numéro
CC_260924_4

L'an deux mil vingt-six, le vingt quatre septembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Frédéric ROIG.

nombre de membres	
en exercice	58
présents	47
exprimés	57
vote	
pour	57
contre	0
abstention	0

Présents :
Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Anne SENESI, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Jean-Marc QUISSOL, Daniel FABRE, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Frédéric CARO, Noura AIDA, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Florian VIRE, Marie-Hélène CLAYEUX, Nathalie ROCOPLAN, Christophe ROMO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Bertrand CANNEAU, Félicien VENOT, Cyril BOURGADE, Anne-Marie FABRE, Clément THERY, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Ludovic CAMPLO, Hélène GASTAND, Marybel THOMAS-MARTINEZ, Daniel VALETTE, Guy CAVAILLE, Christian BELLAS, Guylène BOYER-ALIBERT, Jean-Luc REQUI, Gilles CASTANIER, Jean-Laurent MERCADIER, Julien PRADEL, Mohamed REMMACH, Claude LAATEB, Jean-Marc SAUVIER.
M. Vincent COURTEAUX suppléant de M. Tom BRIERE, M. Guilhem ALLEMAN suppléant de M. Sébastien VIALA, M. Charles COMPAN suppléant de M. Romain WOUTERS.

Absents avec pouvoirs :
Michel COMBES à Daniel VALETTE, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, David BOSC à Jérôme BROL, Corinne FRASQUET à Claude LAATEB, Mickael GALEOTE à Anne-Marie FABRE, Sophie PRADEL à Pierre-Paul BOUSQUET, Philippe BERLENDIS à Sandrine TONON, Stanley GERMANY à Hélène GASTAND, Fadilha BENAMMAR-KOLY à Nathalie ROCOPLAN, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER.

OBJET :	Attribution de subventions dans le cadre de la politique de la ville pour l'année 2026

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-1433 portant modification des compétences de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, suite aux délibérations n°CC_20170725_006 du Conseil communautaire du 25 juillet 2017 et n°207009190003 du Conseil municipal de la Commune de Lodève du 19 septembre 2017 portant sur le transfert de compétence Politique de la Ville de la Commune de Lodève à la Communauté de communes,

VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la délibération n°CC_240530_13 du Conseil communautaire du 30 mai 2024, relative au contrat de ville pour la période de 2024 à 2030,

VU le décret n°2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU l'arrêté du 16 juillet 2024 authentifiant les populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé en novembre 2025 pour l'année 2026,

CONSIDÉRANT le Comité technique réunissant les services de l'État, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, le Conseil régional Occitanie, le Conseil départemental de l'Hérault, la Commune de Lodève, le Centre

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

communal d'action sociale, le Centre intercommunal d'action sociale et la Communauté de communes Lodèvois et Larzac,

CONSIDERANT le transfert de charges de la Commune de Lodève pour financer cet appel à projets,

Ouï l'exposé de Claude LAATEB et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : VALIDE l'attribution des subventions suivantes aux associations pour l'année 2026, dans le cadre de la politique de la ville :

Organisme	Nom de l'action	Montant de la subvention, en €
Compagnie des jeux	Action d'animation socioculturelle avec le jeu	6 000
Compagnie des jeux	Accompagnement et soutien éducatif	2 500
Terre contact	Projets familles : « Colimaçon, A Petit Pas, Tournée du four à pain »	7 000
Terre contact	Cuisinons ensemble	4 000
Rebonds	Médiation sociale par le sport	4 000
CCAS - programme de réussite éducative	« Question écoute jeunes »	900
Hors les murs	La roulotte à jeux libres	700
Radio Lodève	Ateliers radiophoniques en direction des jeunes et des seniors	700
Terre en Partage	Solidarité, lien social et jardin nourricier	6 300
Champ des possibles	Solidarité et bien vivre ensemble	3 500
École des parents et des éducateurs de l'Hérault	Point écoute parents	4 000
	Permanence d'écoute et de soutien pour les enfants exposés aux violences intrafamiliales	2 700
	Point accueil écoute jeunes	3 000
CIDFF	Permanence de soutien psychologique destinée aux femmes victimes de violences	1 800
Club omnisports du Lodévois	Maison sport santé	1 500
Mission locale jeunes	Réseauter	2696
Mission locale jeunes	Rallye métiers et journée job jeunes	1527
Césam migration	Médiation psychosociale et interculturelle	4 500
IFAD-APP	Tiers lieu artistique et culturel	7 000
IFAD-APP	Fabrique apprenante	4 000
Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie	Prévention conduites addictives auprès des jeunes et de leur entourage	878
La Sybille	Résonances et l'atelier des écritures	2 000
Passerelles	Ateliers code de la route	3 000
ADIE	Accompagnement éco	1 500

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Organisme	Nom de l'action	Montant de la subvention, en €
EBE l'Abeille Verte	Services de proximité	12 500
Œuvre d'eau	Ambassadeur des rivières et de la biodiversité	2 000
Théâtre de la bicyclette	Fête de la bicyclette	750
Paysarbre	Des arbres et des savoirs	1 800
Du Grain à moudre	Quand la ville nous rassemble	1000
CPIE	Curieux de nature	1 500
Ville de Lodève/centre socioculturel Luteva	CLAS	700

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : IMPUTE les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des actes, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et transmis au service du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260924-lmc126747-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/09/26
Date de publication : 24/09/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt quatre septembre deux mille vingt-six
Le Président, Signé électroniquement par:
Frédéric ROIG

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.